

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 79

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

temps que plus d'ardeur au travail et une conception plus large et moins timorée de sa tâche législative.

Dans ces conditions, et très limitées d'autre part par la place qui nous est allouée dans ce numéro, nous nous bornerons à un bref exposé des principales questions discutées, pour ne pas manquer cependant à la tâche de collaborer à l'éducation civique de la femme que s'est proposée notre journal.

La sempiternelle question des pleins pouvoirs d'abord. Sempiternelle parce que la majorité gouvernementale résiste à toutes les tentatives faites pour rentrer dans la voie constitutionnelle, et se cramponne désespérément à ses prérogatives des temps de crise. On se souvient que, dans la dernière session, le Conseil National était arrivé de la façon la plus surprenante à un compromis qui supprimait les pleins pouvoirs pour les rétablir immédiatement ! Cette fois-ci cela a été au tour du Conseil des Etats, qui, à l'unanimité, a adopté un nouveau texte, supérieur à celui du National, en ce sens que le Conseil Fédéral n'est autorisé qu'exceptionnellement à prendre des mesures indispensables : protection des frontières, police des frontières et des étrangers, maintien de la tranquillité et de l'ordre, sauvegarde des intérêts économiques, et en les accompagnant d'un message explicatif soumis à l'approbation des Chambres. C'est évidemment un progrès, puisque ce texte comporte une restriction des pleins pouvoirs ; mais il laisse encore, nous paraît-il, la porte ouverte à bien des équivoques : car où commence et où finit, pour ne prendre que cet exemple : « la sauvegarde des intérêts économiques du pays ? » Et n'y a-t-il pas là des dangers d'interprétation ? Pour notre part, nous préférons infiniment la proposition d'abrogation pure et simple, présentée par le Grand Conseil de Genève, qui a usé ici du droit d'initiative reconnu aux cantons de par la Constitution fédérale, mais qui, comme il fallait s'y attendre, a été repoussée par 70 voix contre 15, le Conseil National s'étant allié au texte des Etats lorsqu'il lui a été présenté. Espérons pour le parti gouvernemental qu'il n'aura pas à trop se repentir de s'être refusé encore une fois à sortir définitivement d'un régime d'exception.

Le procès des chefs de la grève de novembre qui se déroulait à Berne parallèlement à la session des Chambres n'a pas pu manquer d'avoir ses échos dans les discussions de celles-ci, sur la question de l'immunité parlementaire d'abord : fallait-il considérer comme inviolables, et de ce fait soustraits momentanément à la justice militaire, ceux des chefs qui, comme conseillers nationaux, exerçaient un mandat dont les avait investis la votation populaire ? Le Conseil n'en a pas jugé ainsi et a voté la levée de l'immunité parlementaire. Nous espérons qu'il n'a pas créé de la sorte un précédent inquiétant. Puis on en est revenu fatalement aux origines et aux responsabilités de la grève, etc., toutes discussions qui, dans une atmosphère de passions politiques, ne peuvent guère contribuer à ramener l'apaisement dans le pays.

Ce sont là les seules questions d'ordre politique dont se soient occupées les Chambres — avec un débat aux Etats sur l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux, dont l'entrée en matière a été repoussée par ce conseil. Nos députés se sont plutôt occupés de questions administratives telles que la réorganisation de certains Départements, qui paraissent en avoir singulièrement besoin à en juger par les interpellations répétées sur les errements de leurs fonctionnaires ; ou économiques, telles que l'impôt sur le tabac, dont le parti socialiste voudrait faire un monopole, et dont chacun réclame une part pour la réforme sociale qui lui tient à cœur : lutte contre l'alcoolisme, lutte contre la tuberculose, assurance-vieillesse et invalidité... Et enfin ils ont entendu avec quelques rapports de Commissions un nombre con-

sidérable d'interpellations sur tous les sujets possibles et imaginables, des irrégularités d'un directeur des douanes à la pénurie du bétail en passant par le chemin de fer de la Furka. Relevons parmi ces observations celle, que nous ne saurions trop appuyer, de M. Otto de Dardel sur le danger que fait courir à la jeunesse tessinoise la maison de jeu installée dans l'enclave italienne de Campione, et en sens inverse la pétition, révélatrice hélas ! de la mentalité la plus néfaste à notre pays, protestant contre la suppression des jeux dans les kursaals, qui « porterait le plus grand préjudice à l'industrie hôtelière et au tourisme. » Il est navrant de constater ainsi qu'il est encore des gens pour lesquels la moralité et la dignité de notre peuple comptent infiniment moins que les plaisirs de décafé et d'indésirables, et qui n'ambitionnent pas pour la Suisse de plus belles fonctions que celles de portier galonné d'un Monte-Carlo.

E. G^d.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Malgré les vacances de Pâques, la propagande suffragiste ne s'est pas arrêtée, et, chose intéressante, toutes les conférences faites par nos membres sur le suffrage n'ont pas été, comme les autres années, organisées par notre Association, mais lui ont été demandées. C'est ainsi que M. de Morsier a parlé le 7 mai, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, pour une des Loges de l'Ordre des Bons-Templiers abstinents, sur *La femme et la démocratie*, et que deux Associations politiques de la commune suburbaine des Eaux-Vives ont demandé à 15 jours de distance une conférence sur le suffrage à M^{lle} Gourd, soit l'Association démocratique (libérale) et l'Association jeune-radical. Il est tout à fait significatif de voir les partis politiques étudier maintenant cette question, qui rencontre de plus en plus une sympathie croissante dans tous les milieux politiques, professionnels et religieux : preuves en sont encore les causeries également demandées à M^{lle} Gourd par des Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles, des sections aînées de l'Espoir, etc. A Genève aussi, l'idée marche ! — Plusieurs membres de notre Association, répondant ainsi à la circulaire du Comité, ont offert leurs services comme membres des bureaux électoraux pour les élections consistoriales du 11 mai, services qui ont été immédiatement acceptés. Pour la première fois à Genève, des femmes vont donc faire partie de bureaux électoraux.

E. G^d.

VAUD. — Nous avons eu, le mois dernier, le privilège d'entendre M. A. de Morsier nous parler de *la Constitution suisse et des projets de révision*. Après un coup d'œil général sur l'histoire et le développement de la Confédération suisse, le conférencier a passé en revue quelques-uns des articles les plus importants de notre charte nationale et les réformes qu'il y aurait lieu d'y introduire. Il a beaucoup insisté sur l'intérêt que nous, femmes, devons porter à ces questions, non seulement pour nous renseigner et témoigner de notre patriotisme, mais pour exercer l'influence que nous devons avoir sur l'esprit public et dont on a toujours plus besoin autour de nous. Cette leçon de civisme a été pour nous un nouveau stimulant, et nous en restons très reconnaissants à M. de Morsier. — Sous les auspices de la Société des jeunes commerçants, notre vice-président, M. le Dr Muret, a fait à Lausanne, à la fin d'avril, une conférence publique sur le suffrage féminin : nouvelle preuve qu'actuellement tous les milieux se préoccupent des droits de la femme.

L. D.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Un nombreux auditoire applaudit le 11 avril une causerie de M^{me} Cruppi, de Paris, sur *le premier vote des Anglaises*. Le mot « charmant » semble avoir été inventé pour caractériser et la conférence et la conférencière. — Les 26 et 27 avril eut lieu l'élection des membres de notre Conseil d'Etat et du Grand Conseil. A l'instigation de l'un de nos membres, qui paya généreusement les frais de cette petite manifestation, nous fîmes distribuer dans les rues deux mille feuilles volantes contenant cet appel : « Aux hommes et femmes suffragistes. Ne votez et n'engagez à voter que pour les grands-conseillers qui ont soutenu le droit de vote féminin et pour les autres candidats favorables à cette cause. » Il nous est revenu aussi de divers côtés que beaucoup d'électeurs n'avaient pas eu besoin de notre intervention pour penser à rayer les noms de quelques antistes noirs.

J. V.

BERNE. — Un nombreux public s'était réuni, le 9 mars, pour assister à l'assemblée générale de la Section. Le rapport de la présidente et les rapports des commissions spéciales ont montré que la Société termine une année de travail intense. La Commission de Berne-ville a encore porté tous ses efforts à obtenir par les femmes le droit de vote en matière ecclésiastique. Elle est près d'atteindre ce but, heureusement. Elle a réussi en outre à faire nommer sept femmes dans des Commissions scolaires. La Commission cantonale, par contre, a poursuivi sa propagande à la campagne au moyen de conférences. Elle espère former une organisation cantonale plus active en fondant des groupes suffragistes en différentes localités. — Au sein de la Société, les soirées mensuelles furent vouées à l'étude des questions politiques du jour. La bonne fréquentation des soirées et l'intérêt que les auditrices portèrent tant aux rapports qu'à la discussion nous ont montré que nous nous sommes engagées dans une bonne voie et qu'il sera utile de la poursuivre pour aussi longtemps que les événements se succéderont avec une rapidité aussi surprenante. A. L.

BALE. — Notre réunion de mars, organisée en commun avec le Groupe social antialcoolique, comme notre assemblée générale qui a eu lieu au début d'avril, nous ont toutes deux fourni l'occasion de poser nos revendications en matière de politique sociale. M^{lle} Ternetz, docteur en médecine, nous a montré comment ce sont les femmes qui souffrent le plus des ravages de l'alcoolisme, des maladies vénériennes, et des logements malsains; aussi la lutte contre ces maux actuelles est-elle pour nous un devoir, et par conséquent le droit de participer efficacement à cette lutte la conséquence toute naturelle de ce devoir. M. Bernoulli, architecte, qui succéda à M^{lle} Ternetz dans cette conférence, a insisté sur ce que le côté économique de la question du logement en a fait oublier le côté social, et a prôné les maisons particulières pour chaque famille, chacune possédant un jardin. Une intéressante discussion s'est engagée ensuite. — Notre assemblée générale a été surtout consacrée à la question des maladies vénériennes, dont nous a parlé le Dr Hunziker, en indiquant les moyens de les combattre. Il réclame quant à lui l'instruction sur ce point des recrues, puis des fiancés se présentant à l'état-civil, et recommande chaudement des expositions circulantes accompagnées de conférences explicatives. La législation doit aussi intervenir: toute ville devrait avoir sa propre polyclinique dermatologique, qui s'engagerait à traiter aussi les ressortissants d'autres cantons, et les caisses d'assurance-maladie devraient reconnaître les maladies sexuelles dans leurs catégories de maladies. L'obligation et la contrainte en ces matières ne peuvent que pousser à la résistance, et en tout cas le traitement de ces maladies doit être gratuit. La meilleure sauvegarde est le mariage entre jeunes: c'est ce que la législation devrait autoriser. M^{me} Dr Löffler fait alors la proposition, qui sera transmise à la prochaine Assemblée générale de l'Association suisse, qu'un certificat médical soit demandé aux époux, et que le mariage soit interdit jusqu'à complète guérison; que des conseils médicaux et des indications pour le traitement à suivre soient donnés aussi bien aux couples légitimes qu'illégitimes. L'Assemblée fait siennes ces propositions, et il est en outre demandé de lutter contre les pratiques abortives secrètes, de punir les malades atteints de maladies vénériennes qui n'ont pas voulu se laisser traiter, et d'autres mesures de même ordre. Mais pour réaliser tout ceci, il nous faut le droit de vote. — En ce qui concerne notre suffrage cantonal, le gouvernement s'est enfin décidé à annoncer qu'il présentera son rapport en mai. En attendant, le Dr Oeri a réussi à ranger de notre côté, lors d'une assemblée du parti libéral, une forte majorité. Enfin, les perspectives assez favorables s'ouvrent quant aux candidatures de femmes dans des Commissions d'établissements municipaux. Il ne s'agit pas, comme je l'ai dit précédemment par erreur, d'une question de droit constitutionnel, mais de l'augmentation du nombre des membres de chacune de ces Commissions, dont les deux membres nouveaux seront des femmes. La proposition du Dr Koechlin en cette matière sera appuyée du côté libéral comme du côté socialiste. C. D.

SAINT-GALL. — Le Conseil d'Etat a publié, le 19 avril, un message au Grand Conseil pour la session qui s'ouvrira le 12 mai, contenant un projet de modification constitutionnelle en matière électorale. Il s'agit ici non seulement d'une simplification des lois cantonales relativement aux droits politiques des Suisses d'autres cantons, mais aussi du suffrage féminin. — Déjà en avril 1913, notre Union für Frauenbestrebungen avait appuyé par une pétition et l'envoi d'une brochure la motion Huber demandant qu'il fût reconnu aux femmes suisses et dans les mêmes conditions qu'aux hommes suisses: a) l'éligibilité dans les Commissions scolaires; b) l'éligibilité dans les Commissions de tutelle et d'assistance; c) l'électorat et l'éligibilité en matière ecclésiastique. Cette motion fut — toujours en 1913 — acceptée, et le Conseil d'Etat fut chargé de l'étudier et de rapporter devant le Grand Conseil sur la possibilité de modifier l'art. 104 de la Constitution cantonale, de telle façon qu'il fût possible à une simple mesure législative d'étendre l'éligibilité aux femmes. Et ce n'est qu'aujourd'hui, après six ans exactement, que cette motion sort des

cartons et fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat! Celui-ci propose de modifier l'art. 104 de la Constitution, de manière à laisser au législateur le soin d'établir s'il est possible d'étendre aux femmes suisses l'éligibilité reconnue aux hommes suisses en ces matières, en réservant les droits des organisations confessionnelles, et en stipulant que les motifs d'exception valables pour les hommes le seraient aussi pour les femmes. — Il ne s'agit donc ici, cela est nettement établi, que de l'éligibilité des femmes. C'est un pas en avant, mais combien petit! Et aujourd'hui, il ne saurait absolument plus nous satisfaire, car, nous rendant compte des pas de géant faits par le suffrage dans les pays voisins, nous ne pouvons plus nous contenter de cette demi-mesure, et nous devons aller jusqu'au bout de notre revendication. On s'y attend d'ailleurs dans les milieux bien informés. Avant tout, notre tâche est de persuader aux membres de la Commission du Grand Conseil, qui sera chargée d'examiner ce rapport, que l'éligibilité sans l'électorat est pour nous moins que rien. Les expériences de la Hollande sont là pour le prouver. — Nous espérons en tout cas obtenir, si ce n'est tout ce que nous demandons du premier coup, en tout cas plus que ce que nous propose le Conseil d'Etat. Les amis de notre cause deviennent de jour en jour plus nombreux, et des conférences de propagande suffragiste, soit à Saint-Gall même, soit à Rorschach, Buchs, Degersheim, Oberwil, ont donné les meilleurs résultats. Enfin, les partis politiques suivants: parti jeune-radical, parti radical-démocratique, parti socialiste, parti du Grütli, se sont prononcés officiellement en faveur du suffrage des femmes. Un Comité d'action a été formé, qui compte des membres étrangers à notre Union, et qui mène une active propagande dans chaque village, dans chaque Société, ayant réussi à grouper une importante phalange de conférenciers et de conférencières. La feuille volante *Pourquoi?* nous a également déjà rendu de grands services. — Nous regrettons seulement que le Conseil d'Etat ait adressé si tardivement son message au Grand Conseil. Car, forcément, la question du suffrage des femmes ne pourra pas être étudiée par une Commission dans cette session, et tout devra être remis à la session d'automne. Mais, de toute façon, un travail considérable de propagande s'impose maintenant à nous. A. D.-T.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — L'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril a réuni bon nombre de nos membres, car bien que la question à l'ordre du jour fût du ressort des affaires intérieures de l'Union, elle intéressait directement chacune: il s'agissait de l'augmentation de la cotisation. Ce sujet, en apparence terre à terre, a été l'occasion d'un rapport très élevé de M^{lle} Meyer, montrant comment cette question de finances et les divers moyens proposés pour la résoudre touchaient aux buts les plus larges de l'Union et pouvait être envisagée successivement sous l'angle de l'égalité, de la justice et de la solidarité. La proposition de la majorité du Comité de n'élever que de 1 fr. le taux de la cotisation a été écarté au bénéfice de celle de M^{lle} Sarasin d'une élévation de 2 fr., tandis que la proposition de la minorité du Comité de ne pas élever le taux de la cotisation, mais de trouver ailleurs des ressources en faisant payer une taxe d'abonnement spéciale pour la bibliothèque a réuni un chiffre assez important de voix. Cette votation n'est d'ailleurs pas définitive, la question devant encore statutairement être tranchée en dernier débat à la prochaine Assemblée générale ordinaire fixée au 23 mai, à 4 heures. — La série des thés de membres a été clôturée le 1^{er} mai par une charmante causerie, accompagnée de musique de l'époque, de M^{me} Emilie Gautier, sur M^{me} Munier-Romilly, étude sur une femme-peintre genevoise que nos lecteurs auront plaisir à lire en partie dans ce numéro du *Mouvement Féministe*. — Le printemps n'a pas ralenti l'activité du Comité ni des diverses Commissions, le premier se préoccupant spécialement dans ce moment de questions morales, longues et délicates à résoudre, la Commission des assurances notamment poussant ferme son travail dans les champs variés de l'assurance-maladie, de l'assurance scolaire, de l'assurance-vieillesse, etc. E. Gd.

Vaud. — *La Fédération des Unions de Femmes du Canton* tiendra son assemblée générale le 15 mai, à Morges, dans le bâtiment de la Concorde. A 10 h. 1/2 du matin, séance administrative réservée aux déléguées et aux membres des Unions. A 1 h. 1/4, dîner à 3 fr. à l'Hôtel du Mont-Blanc. A 2 h. 1/4, séance publique: *Union des femmes russes. Enseignement ménager. Union des productrices. Suffrage féminin.* Les membres de nos Unions, désireuses d'assister à ces séances et de prendre part au dîner, sont priées d'en avertir, avant le 12 mai, M^{lle} Raceaud, à Moudon. L. D.

Vevey. — *Union des Femmes.* — L'Union de Vevey, après un hiver rempli des occupations habituelles, a repris ce printemps son entreprise d'exposition-vente de travaux féminins. Elle fait tout pour en assurer la réussite. Les inscriptions sont venues très nombreuses, et tout fait prévoir qu'elle sera intéressante dans un domaine très étendu. L'Exposition-vente aura lieu au Casino du Rivage, du 23 au 29 mai, de 10 h. à midi et de 2 h. à 6 h. Les objets seront reçus au Casino dès le 20, à 10 h. du matin, jusqu'au 21, à 5 h. On peut encore s'inscrire à l'Union des Femmes jusqu'au 15 mai. Finance: 1 franc. Le Comité se réserve le droit de limiter l'espace accordé aux exposantes. Pour les concours, chaque objet portera une devise qui sera répétée sur une enveloppe fermée contenant le nom de l'expo-